

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-721/SG/CD la Chambre des Députés portant approbation du plan parcellaire constituant le lotissement dénommé « Lotissement du Progrès» sis à Ambouli.

n° 73-721/SG/CD la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
8 mai 1973

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1973

Date du numéro
25 mai 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 339/7e L du 26 avril 1973 de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas portant approbation du plan parcellaire constituant le lotissement dénommé « Lotissement du Progrès » sis à Ambouli.